

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Loi du 2 Janvier 1970 et Décret du 20 Juillet 1972)

L'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD SA: 160 Rue Henri Champion 72030 Le Mans CEDEX 9 - atteste que l'Assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'Arrêté du 1er Septembre 1972.

Assuré	
7.00di C	TVPJ CABINET FAY
Adresse	30 rue de la Paroisse 77300 FONTAINEBLEAU
Forme juridique	S.A.S.U.
Représenté par	Mme FAY Amandine agissant en qualité de Président
Activité professionnelle garantie	Syndic de Copropriété
Police n°	105708080
Période garantie	1 janvier 2024 au 31 décembre 2024
	Fait à Paris, le 04 janvier 2024

La présente attestation n'emporte qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Pour l'Assureur

Par délégation

S.A.A. 26, avenue de Suffren 75015 PARIS Tél 01.70.64.41.70 N° ORIAS: 07019210 Dossier 2024 - 32024 S.A.A.
Suffren Assurances Associés
26. avenue de Suffren - 75045 Paris
Tél.: 01 70 64 41 70 - Fax: 01 70 64 41 78
Siret 392 382 768 00019
N° TVA intracommunautaire: FR 63 392 382 768

